Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260309-2026_03_039-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 MARS 2026

Auteur du document :Mme Cécile PARLOT, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 13/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Cécile PARLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	20/02/2026, complété les 23/02 et 03/03/26
Date d'affichage de la convocation	20/02/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de conseillers votants	17

Etaient présents :

Jean-Claude NOËL, 1er Adjoint	Serge VANNIER, conseiller municipal
Roselyne MEDARD, 2ème Adjointe	Régis ROUSSEL, conseiller municipal
Pascal MAHE, 3ème Adjoint	Olivier GUERINEL, conseiller municipal
Zilpa VILSAMON, 4ème Adjointe	Anne-Sophie RONDIN, conseillère municipale
Pascale LOISEAU, conseillère municipale	Henri-Jean DOLAINE, conseiller municipal
Isabelle RENAULT, conseillère municipale	Géraldine GUILLAUME, conseillère municipale
Dominique DELAUNAY, conseillère municipale	

Etaient absents excusés : Florian Coudray ; Anne-Cécile Jouan ; Arnaud Sabin ; Ludovic Martin ; Tiphaine Sourdin

Etait absent :

Pouvoirs :
de M.Florian Coudray à Mme Cécile Parlot
De Mme Anne Cécile Jouan à Mme Isabelle Renault
De Mme Tiphaine Sourdin à Mme Géraldine Guillaume

Mme Zilpa Vilsalmon est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/03-039 : Objet : Demande de subvention exceptionnelle de l'ASC Romagné Les Landes

Rapporteur : M.Pascal Mahé, 3ème Adjoint

L'ASC Romagné Les Landes sollicite une subvention exceptionnelle de la commune suite aux dépenses prises en charge par l'association pour l'achat du matériel et la pose des bâches de ses sponsors.
Le coût global du matériel est de 635,87 €. Quatre bénévoles y ont passé 2 demi-journées. Le club précise que le matériel a été obtenu à un prix préférentiel exceptionnel et qu'une autre partie a été fourni par les bénévoles.

Il est précisé que 950,00 € sont encore disponibles sur l'enveloppe votée des crédits exceptionnels 2026.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260309-2026_03_039-DE

La commission des finances rappelle que la commune a financé les rails situés dans la salle de sport pour les autres associations, et que c'est à la demande de la commune que les bâches ont été déplacées de leur emplacement initial face à l'ESCALE. Elle est donc favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 635.87 € à l'ASC Romagné Les Landes.

Vu l'avis de la commission des finances du 06/03/2026
Après avoir entendu l'exposé du Maire et les débats,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont trois pouvoirs, par:
17 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Décide** de verser une subvention exceptionnelle de 635.87 € à l'ASC Romagné Les Landes pour la prise en charge du déplacement et de l'installation des bâches de ses sponsors.
- **Autorise** Mme le Maire ou son représentant à signer tous documents en lien avec cette délibération;
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture*
De Rennes le : 13/03/2026
- *de la publication :*
Le : 13/03/2026
Le Maire, Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

La Secrétaire de séance, Mme Zilpa VILSALMON

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)